

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 19

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à 74680 fr. si la Confédération en paye les $\frac{9}{40}$, le canton les $\frac{3}{40}$ et la commune le reste ? — Rép. 5601 fr., 16 803 fr., 52 276 fr.

1. Au nouvel an de chacune des années 1903, 1904 et 1905, la commune a placé dans ce but 6000 fr. au $3\frac{3}{4}\%$. A quelle somme se montent ces placements au nouvel an 1906, y compris les intérêts ? — Rép. 19 384,07 fr.

V^{me} Série.

4. Dans une vente aux enchères, on retire 2035 fr. pour le bétail, 467 fr. pour les provisions et 1539 fr. pour les ustensiles. Combien cela fait-il en tout ? — Rép. 4041 fr.

3. En 31 jours, une vache a donné 496 litres de lait. Combien par jour en moyenne ? — Rép. 16 litres.

2. Le foin de prairie contient 1,6 % d'azote et 1,3 % de potasse. Quelle quantité de chacune de ces matières y a-t-il dans 180 q. de foin ? — Rép. 2,88 et 2,349.

1. Combien de chars de foin peut-on loger dans un espace de 12,5 m de long, 6,8 m de large et 4,5 m de haut, si le char de foin mesure en moyenne $7,5 \text{ m}^3$? — Rép. 51 chars.

VI^{me} Série.

4. Je paie une facture de 255 fr. et une autre de 189 fr. Combien me reste-t-il des 500 fr. que j'avais ? — Rép. 56 fr.

3. Dans une construction, on occupe 8 maçons qui emploient en moyenne chacun 475 briques par jour. Combien faut-il de briques pour 6 jours ? — Rép. 22 800 pièces.

2. Pour bétonner le fond d'une cave de 4,5 m. de long sur 3,6 m. de large, A demande 90 fr. en tout et B 4 fr. par m^2 pour le carreler en briques. Combien le premier travail coûte-t-il de plus que le second ? — Rép. 25,20 fr.

1. Le 15 janvier, K dépose 1260 fr. à la banque, et, le 10 mars, il y reprend 720 fr. Quel est l'avoir de K le 30 juin ? (Taux = 4 %, année = 360 jours.) = Rép. 554,30 fr. (165, 110 j.)

(*A suivre.*)

A. P.

—————*

BIBLIOGRAPHIES

I

Au Foyer Romand, Etrennes littéraires pour 1907, publiées sous la direction de Philippe Godet, un volume in-12, Lausanne, Payot, 1907.

Fondée en 1886, cette publication annuelle vient d'offrir au public son 21^{me} volume. Comme les années précédentes, le recueil s'ouvre par une chronique, où M. Philippe Godet retrace les principaux événements qui intéressent la Suisse française : le congrès de l'Association catholique populaire, les progrès réalisés par la langue espérantiste

du docteur Zamenhof, les fêtes de l'inauguration du Simplon, la mort de Gaston Frommel, les principales publications artistiques et littéraires, surtout celles de MM. Edouard Rod et Seippel, Dalcroze et Cornut, Virgile Rossel et Benjamin Vallotton. Le volume contient ensuite les fragments d'une correspondance entre Amiel et Félix Bovet, deux esprits délicats, dont les lettres présentent quelque intérêt historique ou littéraire. A cette partie considérable, qui remplit une centaine de pages, succèdent deux poésies inédites d'André Gladès ; un récit romanesque, où M. Ramuz raconte d'une façon dramatique comment un coup de fusil peut porter la vengeance à lâcher un autre coup de fusil ; une poésie de M. Franck Grandjean, qui décrit les « lentes agonies » de la nature automnale ; un portrait moral de Gaston Frommel par M. Philippe Monnier ; deux poésies de M. Jean Violette, un sceptique qui essaye de se persuader de la nécessité qu'il y a d'allumer « la lampe de l'espoir », que tentent d'éteindre les Moires envieuses ; une lettre inédite du baron Gourdan qui, sans expliquer la manière dont s'est accomplie la sortie du Temple, raconte comment le jeune Louis XVII aurait été élevé par un lord Ecossais et devenu prêtre, la façon édifiante dont il se serait voué au ministère pastoral ; un croquis genevois de M. Gaspard Vallette et enfin une description idyllique, dans laquelle M. B. Grivel s'est exercé au style tourmenté, un peu solennel et plein de mots empruntés au vocabulaire décadent. L'un des morceaux que j'ai le plus goûts, est celui de M. B. Vallotton. Dans une vingtaine de pages, l'auteur fait revivre les souvenirs d'un âge disparu. Où sont les neiges d'antan, soupirait le mélancolique Villon. Bien que partisan du progrès moderne, matériel et intellectuel, M. Valloton se demande à son tour d'un air un peu triste, dans une forme pittoresque et riche de coloris : où est donc le Lausanne d'il y a vingt ans ? Cette étude humoristique est l'une des mieux réussies parmi celles que contient ce nouveau et intéressant volume de la collection du *Foyer Romand*.

J. F.

II

L'Art du lecteur, l'Art du diseur, l'Art de l'orateur, par Maurice Castellar, officier de l'Instruction publique, président de la Société littéraire classique *Les Cornéliens*. In-12 de 215 pages. — Prix : 2 fr. 50. — Paris, librairie veuve Charles Poussielgue, rue Cassette, 15.

Pendant une vingtaine d'années, l'auteur de ce livre a pu constater que nombre d'orateurs ne savaient pas *dire*, et c'est pour remédier à ce mal qu'il s'est décidé à publier un ouvrage contenant aussi succinctement que possible les lois de la diction française.

Corriger les élèves de leurs défauts de prononciation, les habituer au langage correct et précis, à l'expression simple et naturelle : voilà l'une des tâches importantes de l'école primaire, normale et classique. Pour y réussir, le maître doit servir constamment d'exemple, car les élèves ne tardent pas à imiter son genre d'élocution, à reproduire ses intonations, ses attitudes et ses gestes. Il doit exiger aussi l'observation des règles de la bonne diction dans les lectures, les récitations et les autres exercices oraux.

Malheureusement, là où les enfants ont parlé patois avant d'entrer à l'école, la tâche de les former au langage français n'est pas facile du tout. Le livre que vient de publier M. Castellar sera pour les maîtres un guide précieux. Ils y trouveront des directions autorisées, claires et pratiques sur la voix et l'attitude, les vices d'articulation, la prosodie, la prononciation, les liaisons, la respiration, les pauses, les propositions et les mots de valeur, le rythme et le mouvement, l'attitude et le geste, l'hygiène de la voix.

Ce livre renferme plus de 50 poésies de choix, plusieurs morceaux en prose, 9 clichés photographiques, et, à la fin, un petit dictionnaire des difficultés de la prononciation.

M. Castellar suit une méthode entièrement neuve. Des signes graphiques et, en marge, des rubriques en texte fin guident constamment le lecteur, lui indiquent l'intonation, les repos, l'accentuation des mots et des passages de valeur, et le préservent ainsi de la psalmodie automatique si fatigante pour les auditeurs.

La lecture de cet ouvrage est un charme. La pratique des enseignements qu'il contient ne saurait être sans profit. Après l'avoir parcouru, on tient au moins en plus grande estime la diction française, encore trop négligée dans la plupart de nos écoles. M. Castellar a écrit un excellent petit livre, qui mérite d'être gracieusement accueilli dans nos bibliothèques scolaires et dans bien d'autres aussi.

On peut demander l'ouvrage par l'intermédiaire de l'Imprimerie Saint-Paul, à Fribourg.

J. D.

III

Guide du Samaritain. *Manuel des pansements usuels et des premiers soins à donner en cas d'accidents et d'indispositions subites*, par le Dr Carle de Marval. Préface du Dr F. Morin. Volume in-12 avec 6 planches en couleurs hors texte et 53 gravures dans le texte. Relié toile souple. — Prix : 2 fr. Neuchâtel, Attinger, frères, éditeurs, Neuchâtel.

Il vient de paraître, sous ce titre, un joli volume, élégamment relié, auquel nous souhaitons le meilleur succès. Destiné premièrement aux élèves des cours de samaritains ce petit manuel est à la portée de chacun par ses indications claires, simples et débarrassées de toute terminologie scientifique. C'est le livre par excellence des mères, car nul mieux qu'elles dans leurs soins, savent recourir au dévouement et à leur cœur ; le *Guide du Samaritain* augmentera leur savoir faire et le prix de leur tendresse.

Voici ce que le Dr Morin dit de ce petit livre : « Ce manuel ne devrait manquer dans aucune maison, dans aucune famille, car il pourra être d'un réel secours à ceux qui, après l'avoir étudié, le garderont comme un conseiller et comme un guide. » Ajoutons que son prix modeste le met à la disposition de la plus humble bourse.

IV

Nouvelle collection pour la jeunesse, illustrée de gravures en couleurs, — Lausanne, Payot et Cie, éditeurs.

L'éloge de cette collection n'est plus à faire. Le succès qu'elle a eu

et continue d'avoir auprès du jeune public auquel elle est destinée montre que les éditeurs ont atteint le but qu'ils se proposaient.

Bien que de nombreuses collections pour la jeunesse existent déjà, — toutes d'ailleurs plus ou moins semblables les unes aux autres, — le besoin se faisait sentir d'une collection originale à bon marché de jolis volumes richement illustrés de gravures en couleur et contenant des histoires aussi instructives qu'émouvantes où l'utile ne serait pas sacrifié à l'agréable.

De ces histoires, qui se distinguent toutes par leur caractère littéraire, les unes sont des récits d'aventures qui captivent l'esprit de nos enfants, les autres des contes de fées ou des légendes du passé qui plaisent tant à l'imagination des petits.

Les Contes de Schmid se trouvent dans la collection. L'auteur, l'aimable et célèbre chanoine Schmid, dont on ne saurait trop admirer l'élévation continue de la pensée et la pureté des sentiments, est remarquable par la naïveté et l'émotion avec lesquelles il peint les scènes ordinaires de la vie de famille.



Chronique scolaire

Belgique. — En Belgique, seul pays d'Europe qui n'impose pas aux parents l'obligation de faire instruire leurs enfants, la *Ligue de l'enseignement* a pris l'initiative d'un vaste pétitionnement en faveur de l'*instruction obligatoire*. Deux cent mille signatures ont été recueillies.

Décoration des salles de classe. — Chaque année, depuis 1907, la ville d'Anvers accorde un prix de 3000 fr. au jeune peintre qui sort premier de l'Académie des Beaux-Arts, à charge, pour le lauréat, de décorer un local scolaire. Anvers possède déjà quelques salles de classe sur les murs desquelles on peut admirer de superbes peintures. En faisant embellir les écoles, où l'homme passe les meilleures heures de son existence, les autorités de cette ville s'efforcent d'inspirer, de bonne heure, l'amour de l'art aux jeunes écoliers.

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé M^{me} Ursule Raymond institutrice à l'école mixte de Granges-Paccot.

Vaud. — Le Grand Conseil a adopté le projet de loi revisant la loi sur les pensions de retraite des instituteurs et institutrices primaires. Voici la teneur du premier article :

L'instituteur breveté qui compte 30 années de services ou plus a droit à une pension de retraite calculée à raison de 30 fr. par année de service pour les instituteurs et 24 fr. pour les institutrices, jusqu'au maximum de 900 fr. pour les instituteurs et de 720 fr. pour les institutrices.